



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE N°004 FECAFOOT/CE/PDT/2026 DU 21 SEPTEMBRE 2026

CONSTATANT L'INCOMPATIBILITE DE CERTAINES FONCTIONS AVEC CELLES DE MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT

Est constatée, conformément aux articles 36 alinéa 4 et 50 alinéa 3 des Statuts de la FECAFOOT, l'incompatibilité de fonctions de certains membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT avec leurs postes ci-après :

I- DE DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DE LA FECAFOOT

A- POUR L'ADAMAOUA

Monsieur HAROUNA GAMBO

B- POUR LE CENTRE

1- Monsieur MBIDA MICHEL FRANCOIS

2- Monsieur BOMBA MESSI GABRIEL

C- POUR L'EST

Monsieur ARTHUR DJAMPIR

D- POUR L'EXTREME-NORD

Monsieur GARBA MAHAMAT

E- POUR LE LITTORAL

1- Monsieur EM CHRISTIAN BERNARD

2- Monsieur MONGUE NYAMSI DANIEL

3- Monsieur FOKO KAMGA STEPHANE

F- POUR LE NORD

Monsieur ABDOULKARIMOU

G- POUR LE NORD-OUEST

Monsieur AWANTOH HENRI NEBA

H- POUR L'OUEST

1- Monsieur FOUEDJOU NORBERT

2- Monsieur KAKMENI LAZARE

I- POUR LE SUD-OUEST

Monsieur NDAZEH VALERY

II- DE PRESIDENT DE LIGUE REGIONALE

A- POUR L'EST

Monsieur ARTHUR DJAMPIR

B- POUR LE SUD

Mme CELINE EKO MENDOMO

Les intéressés ayant, conformément aux dispositions susvisées, démissionné de leurs précédents postes, les élections pour les remplacer seront organisées suivant le chronogramme qui sera publié ultérieurement.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE

